

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 3 avril 2024

DEL_20240403_03

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
21
27

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :
Budget Principal
Affectation du résultat
2023 pour 2024

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Marjorie GARCIA - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

04 avril 2024

Absents : Cécile NICOLAS, Alain DESMARS

Et que les convocations ont été faites les

21 mars 2024

22 mars 2024

Mme Laurence DUPONT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Il y a lieu dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2024.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2024, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (2 286 398,29 €) un montant de 2 204 951 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés)

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- Dans les recettes de fonctionnement, reprise d'une partie du résultat de fonctionnement (compte 002) pour : **81 447,29 €**
- Dans les recettes d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour **2 271 063,62 €**

Synthèse de l'affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 044-214402109-20240403-DEL_20240403_03-DE

Opérations	
Excédent cumulé de fonctionnement	2 286 398,29
Capitalisation en Investissement - Article 1068	2 204 951,00
Reprise en fonctionnement - Article 002	81 447,29
Résultat cumulé d'investissement - Report en Recette d'investissement - Article 001	2 271 063,62

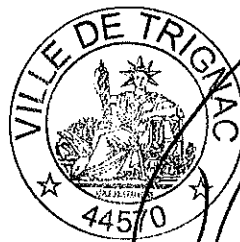
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Finances en date du 11 mars 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus, sur le Budget Principal,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	3

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT